

**QUATRE TEMPS FORTS DU CONSEIL  
du 20 décembre**

- **OPERATION KANDAHAR 2020 : validation définitive de la procédure et du plan de financement**
- **approbation du PLU des Houches**
- **DM3 : enfouissement de la ligne 63 kV**
- **programme européen en faveur de la biodiversité**

➤ **OPERATION KANDAHAR 2020 : confirmation du projet**

Après plusieurs mois d'ajustement sur le montage juridico-financier de l'opération structurante de reconfiguration du site d'accueil de la coupe du monde de ski alpin, les élus communautaires ont validé **le montage qui se caractérise principalement par trois démarches :**

- confirmation de l'intérêt communautaire de l'opération
- conclusion d'une convention de superposition d'affectations pour tenir compte du double usage de la future piste : site de compétitions et partie du domaine skiable des Houches
- signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SIVU, autorité délégante du domaine skiable et la CCVCMB qui portera la totalité des investissements, avec ses partenaires cofinanceurs.

Concernant le plan de financement, **le coût est ajusté à 9,7 M d'euros avec une participation de la CCVCMB limitée à 20%**, le principal étant financé par le conseil régional et le conseil départemental à parité (3 M chacun) et par le CNDS (à hauteur de 1,2 M d'euros). Une demande de subvention complémentaire au titre de la DETR a été faite auprès de la préfecture.

*Rapport présenté par Maurice DESAILLOUD.*

➤ **APPROBATION DU P.L.U. DES HOUCHES**

Compte tenu du transfert de la compétence PLU intervenu au printemps 2017, le conseil communautaire a eu à se prononcer sur le projet de PLU des Houches, présenté au conseil municipal des Houches le 8 février.

Fruit d'un travail de 3 années mené par les services et élus de la commune des Houches, ce document d'urbanisme majeur a vocation à organiser un aménagement durable du territoire houchard. Il est orienté autour de 3 priorités :

- gestion durable de l'espace
- mixité sociale et logements permanents
- attractivité du territoire et diversification économique

Il est organisé à partir d'une évolution de la population de 1% par an.

*Dossier présenté par Emilie CHOUPIN.*

### ➤ **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 : projet ligne 63 kV**

Une DM n°3 a été présentée avec comme principale opération l'engagement de la subvention d'équipement (1,8 M d'euros) pour l'enfouissement de la ligne haute tension de 63 000 volts. L'opération d'envergure consiste à faire disparaître la ligne et les pylônes qui la supportent sur plus de 9 km le long de la vallée, entre le centre des Houches et le Fouillis à Chamonix.

Les premiers travaux ont eu lieu en novembre 2017 : ils seront poursuivis et amplifiés sur les années 2018 et 2019 avec déconstruction des pylônes en 2020.

**coût global de l'opération : 7 M d'euros HT**, majoritairement pris en charge par RTE, complétés par la contribution de la CCVC à hauteur de 1,8 M et une autre du conseil départemental d'un montant de 1,3 M.

*Dossier présenté par Yvonick PLAUD.*

### ➤ **PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL : nouveau projet européen pour sa valorisation**

Dans le cadre du programme intégré de l'Espace Mont Blanc, la CCVCMB engage différentes opérations de valorisation de son patrimoine naturel.

Projet porté par le conseil départemental et d'un montant global de 1,8 M d'euros pour les trois territoires frontaliers.

La principale opération inscrite dans ce PITER ALCOTRA pour la vallée consiste en la **rénovation du chalet du col des Montets**.

Coût du programme est pour la parité locale de 363 000 euros pris en charge à 85% par les fonds européens.

*Dossier présenté par Nicolas EVRARD.*